

MÉDECINES DOUCES : BIENTÔT MIEUX REMBOURSÉES ?

Pour répondre à l'engouement croissant des patients pour les médecines douces, le Centre d'analyse stratégique propose de mettre en place un label de thérapeute en médecine non conventionnelle.

Acupuncture , ostéopathie , phytothérapie ... de plus en plus de patients, en France, se tournent vers les médecines alternatives. Confrontés aux effets secondaires des traitements (comme ce fut le cas pour le Médiator), ou à l'absence de remèdes efficaces pour les maux du quotidien, ces patients optent pour des médecines moins conventionnelles, choisissant telle ou telle pratique parfois au petit bonheur la chance. C'est pourquoi le Centre d'Analyse stratégique (une institution d'experts rattachée au Premier ministre) vient d'émettre des propositions pour apporter la réponse des pouvoirs publics face à cet engouement pour les médecines alternatives.

Vers un label médecine alternative

L'Organisation mondiale de la santé parle de « médecines traditionnelles ». Les pays anglo-saxons parlent de « médecines complémentaires et alternatives ». En France, on penche plutôt pour médecines douces, naturelles ou parallèles... « La place de ces thérapies n'est toujours pas clairement établie » » expliquent les rapporteurs du Centre d'analyse stratégique. « Dans les faits, si la pratique des médecines non conventionnelles est plutôt tolérée, elle se développe sans être correctement encadrée. Afin de protéger les usagers, il semble donc nécessaire de situer les limites de ces méthodes et de mieux définir qui sont les praticiens compétents pour les exercer. »

Mettre en place un label de « thérapeute en pratiques non conventionnelles » dont l'obtention serait conditionnée à la réussite d'un examen clinique et juridique est l'une des premières mesures préconisées par les pouvoirs publics. Autres mesures : labelliser également les formations, promouvoir certaines méthodes via les recommandations de la Haute autorité de santé et lancer des études coût-efficacité afin d'envisager le remboursement des pratiques les plus efficaces ou, à l'inverse, dissuader le recours à certaines pratiques.

« Il serait aussi nécessaire de rassembler la connaissance objective sur un site internet de référence, à destination du grand public et des professionnels » insiste le Centre d'analyse stratégique.

Auteur : Catherine Cordonnier – www.topsante.com, 4 Octobre 2012

Plus de clarté requise autour des médecines alternatives

Mots clés : [Médecine alternative](#), [Ostéopathie](#), [Sophrologie](#), [Médecine douce](#), [Naturopathie](#)
Par lefigaro.fr - le 02/10/2012

Ostéopathie, réflexologie, acupuncture ou homéopathie : le Centre d'analyse stratégique (CAS) propose de mettre de l'ordre dans les foisonnantes médecines alternatives, avec la création d'un label unique.

Les médecines dites «non conventionnelles» sont en plein développement dans les pays occidentaux, et cela nécessite que l'on aide le patient à s'y retrouver. Un rapport du Centre d'analyse stratégique (CAS), institution dépendant du premier ministre chargée de faire des propositions économiques, sociales, environnementales ou technologiques, propose donc de créer un «label global» en médecine alternative, «pour éviter l'éclatement et pour que le patient puisse s'y retrouver». Il recommande également une meilleure évaluation de ces pratiques hétérogènes.

Dans l'Union européenne (UE), 70% des habitants ont eu recours au moins une fois dans leur vie à une pratique médicale «parallèle». Le taux monte à 80% pour les malades d'un cancer. Les raisons de ce succès sont diverses mais viennent d'abord des manquements de la médecine occidentale: effets secondaires des médicaments, absence de réponse thérapeutique à des maux quotidiens comme le mal de dos, pénurie de personnel soignant.

Une offre importante en médecine alternative s'est donc développée, de manière particulièrement désordonnée en France, où on peut distinguer médecines «naturelles» (phytothérapie, aromathérapie), médecines par manipulation (ostéopathie, chiropractie, réflexologie), thérapies corps-esprit (hypnothérapie, sophrologie) et des systèmes complets reposant sur des théories (**acupuncture, homéopathie**). Témoigne de cette situation la pléthore d'écoles privées d'ostéopathie, aux qualités inégales, qu'a critiquée l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) dans un rapport dénonçant le laxisme des procédures officielles d'agrément pour ces écoles.

Développer la recherche

L'obtention du «label de thérapeute en pratiques non conventionnelles» serait conditionnée à la réussite d'un examen clinique et juridique, un peu à l'image de ce qui se fait en Allemagne avec les «Heilpraktiker» («praticiens de santé»). Un tel label servirait de garde-fou pour les patients. Les praticiens auraient par exemple obligation de renvoyer vers la médecine conventionnelle certains cas graves ou échappant à leurs champs d'action.

En France, seules sont reconnues officiellement les formations en ostéopathie et en chiropractie pour des non-médecins. Si bien qu'un «flou juridique» entoure par exemple les pratiques de l'acupuncture ou de la sophrologie (relaxation et gestion du stress), souligne Mathilde Reynaudi, chargée de mission au CAS. La création d'un label permettrait d'y mettre fin.

Le CAS propose en outre de développer l'évaluation objective des médecines alternatives. «La recherche en matière de coût-efficacité est peu fournie et souvent contradictoire, notamment parce que l'industrie pharmaceutique n'a pas intérêt à financer des essais dans un secteur qui pourrait entraîner une baisse de la prise médicamenteuse», note le rapport. Il faudrait donc «développer les études bénéfice-risque» de ces médecines pour pouvoir interdire ou dissuader les pratiques mauvaises ou inutiles, promouvoir les bonnes et «envisager le remboursement par la sécurité sociale des pratiques les plus efficaces», a expliqué Vincent Chriqui, directeur général du CAS.

La CAS propose enfin de mettre sur pied une «plate-forme d'information» pour recenser les connaissances actuelles en médecines alternatives et permettre au quidam de s'y retrouver.

(AFP)